

Porsche 944 Turbo Cup Règlement 1989



Shell

DUNLOP

MILSTEIN

ECARO

BOSCH

1989. La Porsche 944 Turbo Cup se compose de plusieurs séries qui se déroulent sur circuit. Le concours est soutenu par les entreprises suivantes :

Entreprise Blaupunkt
Compagnie Shell
Entreprise Dunlop
Bilstein
Company Recaro
Entreprise Bosch
Entreprise pagide

Les séries annoncées et les règlements proviennent de la Commission nationale suprême du sport automobile en Allemagne GmbH (ONS) avec une date du 23 décembre 1988 sous le numéro d'enregistrement. 408/89 approuvé.

2. Base juridique

La compétition avec toutes les courses associées se déroulera conformément à ce règlement. Les véhicules doivent être conformes au « Règlement Technique » (Annexe 1), car ils constituent une partie essentielle du présent règlement de la Coupe. A défaut, la Porsche 944 Turbo Cup est soumise au règlement suivant :

- a) Loi internationale du sport automobile de la FIA avec annexes (IASG)
- b) Règlements juridiques et procéduraux (RuVO) de l'ONS
- c) Règlements de championnat de l'ONS et tous les autres règlements et Décisions de l'ONS
- d) Règles d'annonce pour les différentes manifestations avec débit et Règlements d'application.

3. Participants

Les titulaires d'un permis de conduire international pour l'année de la compétition, délivré par une association de sport automobile (ASN) affiliée à la FIA, peuvent participer à la compétition à condition d'être inscrits auprès de

Porsche AG. Les employés de Porsche AG sont exclus.

4. Inscription

ulaire de licence éligible pour participer doit faire une demande d'admission la « Demande d'inscription » délivrée par Porsche AG avant le 18 1989 (Annexe 4).
dition préalable à l'admission est le dépôt dans les délais du dossier de candidature it complété et signé avec le paiement simultané de frais d'inscription de 350 r course programmée à titre dacompte sur les frais d'inscription et la constitution garantie d'un montant de 15 000 DM pour les personnes suivantes. adresse:

Dr. Ing. h. c. F. Porsche AG

Organisation de la Turbo Cup
Boite postale 11 08
7140 Ludwigsbourg
Tél. : 071 41/39-8428

inscrivant, chaque participant s'engage à participer à au moins ié de toutes les courses. L'inscription n'est définitive qu'après nation expresse de Porsche AG. Un maximum de 40 inscriptions it être acceptées. Porsche AG se réserve le droit de refuser mandes d'inscription sans indication de
Le retour de la garantie s'effectue à condition qu'au moins es courses organisées ont été participées. Le retour a lieu une fois la ion remplie, au plus tard à la fin de la coupe, mais pas si l'obligation de ation n'a pas été remplie de manière fautive. Le participant doit démontrer et r qu'il n'a pas pu assister à l'événement sans que ce soit de sa faute. L'obligation ticiper à au moins la moitié des courses permet de garantir un plateau tes Porsche 944 Turbo Cup attractif.
ours juridiques sont exclus.

Mentionné

criptions des participants inscrits aux différentes courses doivent être es exclusivement à Porsche AG. Les mentions directes à l'organisateur respectif pas autorisées. Le
aire d'inscription sera envoyé à tous les participants inscrits par Porsche AG

ipart doit soumettre son inscription d'inscrit complétée à Porsche AG dans les délais des tion au plus tard 3 jours ouvrables avant la date limite d'inscription de l'organisateur - sans scription. Les entreprises ou clubs enregistrés titulaires d'une licence de candidature peuvent généralement désigner un maximum de deux véhicules. Porsche se réserve ie fournir des inscriptions pour les courses individuelles sans fournir aucune information. é pour des raisons
Les recours juridiques sont exclus.

6. Chauffeur invité

Porsche AG est autorisée à faire appel à des chauffeurs invités ; Tant qu'ils remplissent les conditions d'annonce pour les courses respectives, ils ont droit à une place de départ. Cependant, la participation a lieu en dehors de l'évaluation des points et des prix en argent de Porsche AG.

3. Véhicules

Seules les Porsche 944 Turbo, une série spéciale de Porsche AG construite pour la 944 Turbo Cup, sont autorisées (Annexe 2 : Description de la version 944 Turbo Cup).
Les véhicules doivent être entièrement conformes aux règlements techniques de la MY '87/88. et 1989, le présent règlement de la Coupe, l'annexe Jim LASG et le règlement publicitaire de cette compétition et disposer d'un passeport automobile ONS
ortographe

8. Réception technique

Les véhicules sont inspectés par un ou plusieurs inspecteurs techniques agréés par IONS avant chaque séance d'entraînement/course. Les commissaires techniques doivent être nommés comme tels dans l'annonce de l'événement. Ils peuvent être soit fournis par l'organisateur, soit utilisés par Porsche AG. En principe, les responsables de Porsche AG, en coordination avec les commissaires sportifs, peuvent soumettre n'importe quel véhicule à un contrôle technique supplémentaire.
être déterminé

Les conducteurs sont tenus d'être présents au contrôle technique. Vous devez présenter votre véhicule au contrôle technique au plus tard une heure avant le début de la séance de formation.

Porsche AG est autorisée à inspecter les véhicules de compétition en dehors du lieu de l'événement, notamment pour les emmener au centre de développement Porsche à Weissach.

Si des violations sont identifiées, les commissaires sportifs en seront informés en conséquence.

9. Numéro de départ

Avant la première course, les numéros de départ seront tirés au sort chez Porsche AG à Stuttgart et communiqués aux participants. Les participants de l'année dernière peuvent réserver leur ancien numéro de départ jusqu'à la date limite d'inscription.

Les numéros de départ restent attribués pour toutes les courses de coupe.

10. Réunion des chauffeurs

Une réunion des pilotes a lieu avant chaque course et est programmée à temps est terminée.
La participation des pilotes à ces réunions est obligatoire.
Le défaut de comparution sans faute entraînera une amende de 50 DM.
qui sera remise à un représentant de Porsche AG avant le départ de la course.
est correct.

11. Publicité

Le règlement général de l'ONS et la Loi Internationale du Sport Automobile de la FIA s'appliquent.
Les étiquettes publicitaires exigées par Porsche doivent être apposées sur les véhicules lors des entraînements et des courses. Ils sont précisés en fonction des salutations, du type, du nombre et de l'emplacement. La décision finale sera annoncée au moyen de photos ou d'instructions adhésives. Les pilotes reçoivent également des patches en tissu pour les combinateurs des pilotes. Ces patches sont également indiqués sur l'illustration.
attacher
Les instructions de collage et les instructions de fixation font partie de ce règlement.
Toute infraction pourra entraîner l'exclusion du pilote du classement. Toutes les zones qui ne sont pas occupées comme indiqué sur l'illustration ou qui ne sont pas utilisées pour attacher des numéros de départ sont gratuites pour vos propres inscriptions publicitaires. Toutefois, leur distance par rapport aux numéros de départ et à la publicité obligatoire doit être d'au moins 20 cm.
Il est généralement interdit d'afficher sur le véhicule de la publicité de marques le concurrentes (publicité obligatoire de tous les sponsors de la coupe).

12. Double départ

Un double départ dans la même épreuve sauf pour les autres coupes monomarcques est autorisé.

13. Courses.

Il y a 10 courses prévues si le résultat est annulé. Les dates exactes des courses ont été déterminées par Porsche AG en accord avec les organisateurs (Annexe 3 : Dates 1989)

14. Equipement

Il est prévu d'utiliser une voiture de société Henn de Tellen lors des Cup Runs. Si celle-ci est disponible, les pièces de rechange existantes peuvent être achetées par chaque participant moyennant des frais. Porad ne garantit pas que toutes les pièces de rechange seront uniquement disponibles.

15. Formation et qualifications

Tous les participants doivent se qualifier à l'entraînement conformément aux dispositions de l'annonce de l'organisateur concerné. La composition du chapeau pour les courses de compétition est basée sur les résultats de l'entraînement ou sur les instructions de l'organisateur.
Selon le protocole d'acceptation des itinéraires de l'ONS ou de l'ACN concerné, le nombre autorisé de partants pour chaque piste de course est fixe et ne peut pas être dépassé, c'est-à-dire. Le nombre de partants peut varier en fonction du parcours de steeple.
Un entraînement chronométré ou qualificatif est donc obligatoire sauf si l'organisateur annonce des courses qualificatives en plus de l'entraînement chronométré. Les garçons Hege suivants sont utilisés en accord avec l'organisateur.

UN

Si au moins 40 participants sont autorisés, tous les participants ont le droit de prendre le départ. Les horaires d'entraînement sont utilisés pour la formation de départ, à condition que les conditions météorologiques étaient à peu près les mêmes pendant l'entraînement.

11

Si il y a moins de 40 partants, un entraînement de qualification doit avoir lieu. La grille de départ de la course est établie si les conditions météorologiques dans les différents groupes d'entraînement étaient à peu près les mêmes, après les horaires d'entraînement. Si les conditions météorologiques dans les différents groupes d'entraînement étaient à peu près les mêmes, après les horaires d'entraînement les groupes d'entraînement sont très différents, la grille de départ est la suivante

Position du lieu le tarif rapide de la formation (ce groupe d'entraînement devient uniquement le groupe A)

2ème position 1er du groupe 11

3ème position 2ème du groupe A

4ème position 2ème du groupe B

5ème position 3ème du groupe A et

Avec ce mode, tous les participants - quel que soient les conditions météorologiques - ont des chances égales de départ. La décision concernant la composition finale du onze de départ revient toujours à soi-même.

16. Évaluation

Le vainqueur d'une course est le participant qui franchit la ligne d'arrivée en premier au classement. Tous les pilotes se classent en fonction du nombre de tours effectués ; ceux qui ont effectué le même nombre de tours, dans l'ordre dans lequel ils ont franchi la ligne d'arrivée pour la dernière fois.

Dans les courses individuelles, tous les pilotes reçoivent les points suivants dans l'ordre de leur classement :

1ère place	50 points	14ème place	12 points
2ème place	45 points	15ème place	11 points
3ème place	40 points	16ème place	10 points
4ème place	36 points	17ème place	9 points
5ème place	32 points	18ème place	8 points
6ème place	29 points	19ème place	7 points
7ème place	26 points	20ème place	6 points
8ème place	24 points	21ème place	5 points
9ème place	22 points	22ème place	4 points
10ème place	20 points	23ème place	3 points
11ème place	18 points	24ème place	2 points
12ème place	16 points	25ème place	1 point
13ème place	14 points		

Chaque point vaut 150 DM. Cela signifie que 67 500 DM seront dépensés par course, par pilote.

Note globale :
Le vainqueur de la Porsche 944 Turbo Cup 1989 est le pilote ayant obtenu le plus grand nombre de points au total. Un maximum de 9 compétitions seront comptabilisées (un résultat supprimé).

En cas d'égalité, le plus grand nombre de premières, puis de deuxièmes et éventuellement d'autres places dans toutes les compétitions à évaluer dans la coupe départagera. Si un participant est exclu du classement au sein d'une compétition, cette course ne pourra pas être utilisée comme résultat écarté. Si une compétition se déroule en deux courses, l'échec dans l'une des courses ne compte pas. Couvrir les deux courses compte comme un résultat annulé. Des prix honorifiques et en nature seront attribués pour déterminer le classement final.

17. Exclusion de la participation

Dans les cas listés ci-dessous, le pilote sera exclu de la participation à la Coupe :

- Non-respect des conditions de participation
- Non-respect des règles de publicité du règlement Publicité pour les marques concurrentes des sponsors

18. Avis de non-responsabilité

Dans les courses de coupes individuelles, les commissaires sportifs sont chargés de déterminer les sanctions sportives à l'encontre des participants conformément aux dispositions de l'ISAG. Outre les cas mentionnés dans les autres lois sportives et autres dispositions, les infractions suivantes sont généralement sanctionnées par la non-admission ou l'exclusion de la compétition :

- Défaut de démonstration du véhicule après une séance d'entraînement ou une course
- Refus
- deffectuer un contrôle technique ordonné
- e) Déviation du véhicule par rapport aux réglementations en vigueur, en particulier violations des réglementations techniques ou modifications non autorisées du véhicule de compétition constatées lors du contrôle technique. Les défauts mineurs peuvent être corrigés en concertation avec les commissaires techniques avant la course.

Porsche AG, par l'intermédiaire de ses représentants, peut se plaindre de manière indépendante en cas de violation des règles et demander l'exclusion. Les commissaires sportifs ont rendu compte des conclusions de la Porsche AG doit décider.

La sanction des commissaires sportifs n'exclut pas une nouvelle sanction sportive de la part du terrain de sport de l'IONS.

19. Droit de protester

En cas de réclamation, les dispositions de la Loi sur le sport automobile international et celles de l'IONS s'appliquent.

20. Droits de l'annonceur et de l'organisateur

L'IONS, Porsche AG et les différents organisateurs se réservent le droit d'apporter aux annonces et au règlement dans son ensemble toutes modifications nécessaires en cas de force majeure, pour des raisons de sécurité, en raison d'exigences officielles ou simplement pour maintenir l'égalité des chances ou l'attractivité de la Coupe. Les erreurs évidentes dans le règlement peuvent être corrigées à tout moment, les modifications du règlement nécessitent l'approbation de l'IONS et les compétitions individuelles peuvent être reportées ou annulées.

21. Exonération de recours légal et de responsabilité

Les recours juridiques sont exclus pour les décisions prises par la FISA, l'IONS, leurs juridictions, les commissaires sportifs, l'organisateur, Porsche AG et leurs représentants en tant que juges au sens de l'article 661 du Code civil allemand (BGB).

Aucune demande d'indemnisation ne peut être dérivée des mesures et décisions prises par Porsche AG, l'organisateur, l'ONS et la FISA ou leurs représentants, sauf en cas de dommages intentionnels ou par négligence grave.

22. Litiges

Dans la mesure où il n'existe pas d'exclusion de poursuites judiciaires et de réclamations contre Porsche AG ou ONS et qu'un accord sur le lieu de juridiction conformément à l'article 38 ZPO est autorisé, le lieu de juridiction est convenu par la présente comme étant le siège social respectif de Porsche AG ou ONS.

23. Acceptation du règlement/dérogations

Les participants disposent des instructions pré-imprimées avec la demande d'inscription, présenter des déclarations de responsabilité et des renonciations. Si le conducteur n'est pas propriétaire du véhicule à utiliser, il doit s'assurer que le propriétaire du véhicule présente la décharge de responsabilité imprimée sur le formulaire d'inscription.

Dans le cas où cette déclaration n'a pas été signée par le propriétaire du véhicule contrairement à cette obligation, le conducteur dégage toutes les entités et personnes nommées dans le formulaire d'immatriculation de toute réclamation du propriétaire du véhicule, sauf en cas de dommages intentionnels ou par négligence grave causés par eux.

Cette déclaration d'exonération concerne les réclamations contre les participants et leurs propres assistants pour les dommages résultant de la compétition (entraînement, échauffement, course) et les réclamations contre d'autres personnes et organismes pour les dommages résultant de l'événement comme un tout surgit.

En signant la demande d'inscription, chaque candidat à la Porsche 944 Turbo Cup confirme son acceptation du présent règlement dans son ensemble, ainsi que des dispositions de l'ONS et du droit international du sport automobile, ainsi que des conditions de l'organisateur respectif lors de la soumission. leur demande d'entrée

24. Efficacité des dispositions

Si l'une des dispositions ci-dessus est invalide, cela n'affectera pas la validité des accords restants.

25. Règlements techniques

Le règlement technique s'applique conformément à l'annexe I du présent règlement pour la Porsche 944 Turbo Cup 1959.

RÈGLEMENT TECHNIQUE

Pour la Porsche 944 Turbo Cup, des véhicules techniquement identiques sont ceux qui ont été construits en petite série par Porsche AG sur la base de la 944 Turbo, conformément à l'homologation FISA B-284. Sauf indication contraire (voir annexe 2), les composants de la transmission, du châssis, de la carrosserie et des équipements correspondent au standard de série de la Porsche 944 Turbo.

1. Modifications et ajouts autorisés

Tous les véhicules doivent correspondre absolument à la version de la petite série. Sur circuit, le système d'échappement standard peut être par un système modifié (réf. 951 111 083 04). Les deux systèmes sont conformes aux réglementations ONS sur le bruit et les émissions.

Des stabilisateurs en option sont également autorisés sur l'essieu arrière

- 14 Pièces Porsche n° 477511 411 A
- 16 Pièces Porsche n° 477511 411
- 18 Pièces Porsche n° 477511413

avec les pièces jointes originales associées.

Hormis les modifications ou dérogations expressément énumérées réglementations, toute autre mesure est interdite à moins que Porsche AG n'édicte des réglementations (en coordination avec l'ONS) exigeant des modifications supplémentaires ou prescrive des dérogations.

Les seuls travaux autorisés concernent l'entretien normal de la voiture ou au remplacement de pièces devenues inutilisables à cause de l'usure ou d'un accident. Les pièces identiques doivent être remplacées. Sauf indication expresse dans le présent règlement, les pièces de la voiture doivent être remplacées par des pièces d'origine correspondant à celles endommagées. Sauf indication expresse dans le présent règlement, les pièces de la voiture doivent être remplacées par des pièces d'origine correspondant à celles endommagées. Sauf indication expresse dans le présent règlement, les pièces de la voiture doivent être remplacées par des pièces d'origine correspondant à celles endommagées. Sauf indication expresse dans le présent règlement, les pièces de la voiture doivent être remplacées par des pièces d'origine correspondant à celles endommagées.

2. Accessoires de sécurité

Les règles de sécurité du groupe G/Int s'appliquent généralement. 1989. Accessoires de sécurité : Les arceaux de sécurité installés par la société Matter sont autorisés. Leur conception ne peut pas être modifiée. Extincteur : L'extincteur peut être remplacé par d'autres marques à condition que les dispositions de la loi sur le sport automobile soient respectées. Anneaux de remorquage : L'ONS exige que des anneaux de remorquage soient installés à l'avant (court) et à l'arrière (long) de tous les véhicules lors des épreuves de course (entraînement et course) afin d'assurer un renouveau de la sécurité.

- Vitres vitrées : Tous les véhicules sont équipés de vitres avant Sekuriflex. Les lentilles des feux de position et des feux arrière doivent être recouvertes d'un film transparent pour éviter la dispersion de chocs en cas de dommage. Les phares supplémentaires de la partie avant peuvent être retirés pendant la course. Les ouvertures doivent être fermées avec des mannequins.
- Rétroviseurs extérieurs : Seuls les rétroviseurs extérieurs d'origine (n° de commande 477.857.521D/522D), y compris les pièces de fixation d'origine, peuvent être utilisés. Les rétroviseurs doivent être installés dans leur position d'origine. Le casque de protection doit être conforme à la réglementation de l'ONS conformément au manuel de l'ONS.
- La combinaison ou la combinaison du conducteur doit être conforme à la norme de la FISA de 1986. Ceintures de sécurité : Les véhicules ne peuvent circuler sur la voie publique qu'avec la ceinture automatique à 3 points bouclée. Sur les circuits de course, le port de la ceinture à 6 points installée en plus est obligatoire.

3. Poids minimum

- Le poids minimum, y compris les dispositifs de sécurité intégrés, ne peut être sous-estimé à aucun moment pendant l'événement.
- Les pièces suivantes peuvent être démontées ou vidées sur le circuit :
- sans délégués
 - Dossier de siège
 - Dossier de coussin de siège
 - Ceintures de sécurité sur les sièges arrière
 - Phares supplémentaires à l'avant
 - Outils de bord, roue de secours
 - roue de secours, etc.
 - compresseur, triangle de signalisation
 - Lave-glace vide, réservoir
 - de carburant vide
 - Hôte moteur et liquide de refroidissement
 - a des pneus neufs
- Poids minimum : 1 170 kg.

4. Moteur

La structure de base du moteur correspond à la version de série de la 944 Turbo. Le moteur a une puissance de 250 ch (184 kW) à 6 000 tr/min. Le couple maximal de 350 Nm est à 4 000 tr/min. La conception du moteur est basée sur de l'essence sans plomb avec un indice d'octane de 95 (Euro-Super) et avec son catalyseur à 3 voies standard avec son lambda. est conforme à l'annexe XXV de l'article 47 du SVZC.

5. Système de refroidissement

- Roues et pneus : Seuls les pneus Dunlop portant la désignation « Cup » peuvent être utilisés pour les entraînements/courses.
- Pneu
 - O VA 225/50 VR 16 sur jante téléphone Mg" 60x16 (ET 52,3 mm)
 - O HA 245/45 VR 16 sur jante téléphone Mg" 9,1X 16 (ET 57 mm)
- Stick :
 - OVA 245/45 VR 16 sur jante téléphone Mg 8,1X16 (ET 52,3 mm)
 - OHA 255/40 VR 16 sur jante téléphone Mg" 9,1X16 (ET 57 mm) La pression d'air est optionnelle. Voir cependant les recommandations et instructions de Dunlop doit être observé.
- Toutes les roues et pneus homologués de série pour la 944 Turbo à chassis sport sont autorisés sur la voie publique. Cependant, pour des valeurs de carrossage de max (pour déplacement sur route), la pression d'air sur les trains avant et arrière doit être réglée à 33 augmenter.

-Amortisseurs : Seuls les amortisseurs d'origine Bilstein Cup 87/88 et 89" peuvent être utilisés. -Hauteurs des

véhicules : Le poids minimum ne doit pas dépasser les valeurs suivantes

- Roulement de guidon central de l'essieu avant maximum 135 mm en dessous du centre de la roue (valeur de réglage recommandée 125 mm), soit H. Distance par rapport au logement/au faisceau de montage du support de guidon arrière deau moins 183 mm
- Centre de l'essieu arrière du tube transversal (barre de torsion) maximum 55 mm en dessous du centre de la roue (valeur de réglage e poulain 40 mm), soit H. Distance du sol au tube transversal, base plus petite - diamètre de la jante de force au moins 225 mm. Tarif fixe (en par rouler
- Véhicules neufs) attention !
- Position des roues : Le carrossage des essieux avant et arrière peut être réglé jusqu'à -2-30 maximum (valeur de réglage recommandée -2°). Toutes les autres valeurs doivent
- sont dans les tolérances standards
- Plaque de frein : La qualité des plaquettes de frein et du liquide de frein est facultative lors des courses. Cependant, c'est exclusivement pour la rue
- Caoutchouc Pagid S 535 type
- Dans l'intérêt d'un bon fonctionnement du système de freinage, nous recommandons d'utiliser les matériaux homologués en standard pour la 944 Turbo Cup : pour les plaquettes de frein Pagid S 535 (sans amiant) et pour le liquide de frein ATE S (DOT 3).

7. Habitacle

- Volant : Tous les volants homologués de série pour la 944 Turbo ainsi que les autres volants avec un diamètre extérieur de jante minimum de 360 mm pour d

- Système de freinage : avec système de freinage antiblocage (ABS), activation et désactivation manuelles. O disques de frein perforés à l'avant et à l'arrière. O garde-boue de frein modifié avec guidage d'air de freinage
- Tailles de roues :
Roue

- O Pneus pluie D 40 Cup[®] de Dunlop
- O VA 225/50 VR 16 sur jante téléphone Mg 8Jx16 (ET 52,3 mm)
- O HA 245/45 VR 16 sur jante téléphone Mg 9Jx16 (ET 57 mm)
- Pour piste de course uniquement
- O Slicks Cup[®] de Dunlop
- O VA 245/45 VR 16 sur jante téléphone Mg[®] 8Jx16 (ET 52,3 mm)
- O HA 255/40 VR 16 sur jante téléphone Mg[®] 9Jx16 (ET 57 mm) écrous de roue en aluminium, écrous de roue en acier en option

Compartiment moteur

- Couvercle de capot en PRV avec fixations supplémentaires à gauche et à droite et tige de support en aluminium
- sans éclairage du compartiment moteur
- sans résistances série pour ventilateurs de refroidissement
- Batterie 36 Ah avec couvercle
- avec renfort entre les tours de support gauche et droite

Intérieur du véhicule

- Isolation intérieure sans film épais
- - Les feuilles thermofusibles ne sont parfois plus nécessaires pour les tapis de coffre sans matériau isolant (feutre aluquilté)
- sans déverrouillage électrique du coffre,
- sans volet roulant pour cache-bagages
- sans vide-poches
- sans climatisation
- sans préparation radio
- sans bac à cassettes
- sans éclairage du coffre et de la boîte à gants avec film de protection contre le vent Sekuriflex

Extérieur du véhicule

- sans protection de subassement en PVC (uniquement étanchéité des coutures)
- sans garnitures de passage de roue à l'avant, mais à gauche il y a un joint pour l'air d'admission dans le passage de roue devant
- Protection de passage de roue partielle à droite pour couvercle du boîtier de commande
- ABS, conduit d'air supplémentaire pour le refroidissement des freins sur le guidon VA
- sans film de protection contre les éclats de cailloux
- sans revêtement de sol latéral à gauche et à droite
- sans protection sous moteur arrière
- avec rétroviseur extérieur manuel sans réglage intérieur,
- panneaux latéraux arrière avec tablette rabattue (dégageant des roues)

Équipement spécial

- avec arcceau de sécurité (Matter)
- avec ceinture 6 points supplémentaire et point de ceinture supplémentaire sur le tunnel avec siège baquet (Recaro))
- avec extincteur
- avec interrupteur principal

Autoside

- Repose-pieds pour pilotes : A des fins de course uniquement, il est permis de modifier le support PJD standard ou d'installer des supports supplémentaires.
- Appareils de mesure supplémentaires : Une installation permanente d'instruments de mesure supplémentaires est autorisée.

8. Autre

- Carburant : Seule l'essence super sans plomb disponible dans le commerce selon la norme DIN 51607 (voir manuel de l'ONS, annexe J, article 252.8.1) peut être utilisée. (Recommandation : produits de Shell)
- Lubrifiants : Ils ne sont autorisés que s'ils ne sont pas autrement indiqué pour la série. Des huiles moteur et lubrifiants homologués pour la 944 Turbo sont utilisés (recommandation : produits Shell) - Transmission : Il est recommandé de vidanger l'huile de transmission après le rodage et 20 litres Shell S 6909* à recharger.

- Roulements de roue : Les roulements de roue VA sont graissés avec les lubrifiants standard. Pour la course, nous recommandons Klüber ISO-FLEX TOBAS NB 52. Pièces de rechange spéciales : La version spéciale 944 Turbo Cup comprend, entre autres : Spéciales pièces métalliques, par ex. Actuellement non disponible chez le concessionnaire Porsche, mais uniquement dans l'atelier de réparation de l'usine Porsche de Stuttgart-Zuffenhausen. Obligation de déclarer les réparations : le démontage et le remplacement, sont les obligations de la Turbo Cup avant la prochaine épreuve. Châssis

- C culasse Soutie lambda Turbochargeur D Dépositif de
- Or arbre à cardes Caltayeur ODM et frappe de transmission Demarreur
- O Vanne de dérivation du bloc moteur Vanne d'injection

- Unités de commande : S'il est nécessaire de remplacer les unités de commande, seules les unités de remplacement provenant de l'usine de réparation Porsche, scellées et numérotées, peuvent être utilisées. être utilisé.
- Réception technique : Avant chaque réception, le plancher doit être retiré et le châssis doit être vérifié.
- Pour recevoir les supports de contrôle
- Le moteur doit être chaud après fonctionnement. La présentation du véhicule à la réception avec le réservoir vide peut être organisée au cas par cas.

Remarques

Porsche a apposé des sceaux et des marquages sur le véhicule qui ne peuvent être violés, modifiés ou imités.

Toutes les modifications autorisées doivent uniquement servir l'objectif prévu. En cas de difficultés d'interprétation, l'organisation de la Porsche Turbo Cup tranchera en fonction du sens du règlement.

sous réserve de modifications et d'ajouts (en coordination avec l'ONS).

DESCRIPTION DE LA 944 TURBO EN VERSION COUPE

Seuls les points sur lesquels les véhicules des 944 Turbo Cup 87/88 et 1989 diffèrent de la 944 Turbo S standard sont reportés.

moteur

- Carter d'huile en magnésium au lieu d'aluminium,
- supports moteur renforcés
- Alternateur 90 watts (sans ventilation dynamique) au lieu de 115 watts sans
- compresseur de climatisation
- Commande de démarrage et unité
- de commande modifiée sans pompe de direction assistée
- vanne de dérivation modifiée

transmission

- axe différentiel à glissement limité 40s
- Rodier-vent de lubrification renforcé,
- support de renforcement de transmission modifié (qu)
- Garniture d'embrayage collée au plateau d'entraînement au lieu d'être rivetée

train d'arrière-asse

- direction manuelle (13.851) avec tirants rigides au lieu de la direction assistée. Essieu avant : jantes de 15" avec ressort (scocelle Bilstein)
- O réglable en hauteur
- Or, des ressorts hélicoïdaux plus durs
- de suspension à la suspension standard
- O amortisseurs plus solides (type 30 x 4 mm)
- O nouvelle fusée d'essieu avant
- Barre antieulsi standard (scocelle Bilstein) O avec ressort supplémentaire
- O fixation rigide du tube transversal O
- Supporte en caoutchouc plus dur pour guidon HA
- O stabilisateur plus fort (21 ou réglable 15%)